



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

**OBJET : 16-5 - AVENUE PHILIPPE
ROCHAT - PARCELLE BI 42P (TERRAIN
B) - PROPRIÉTÉ COMMUNALE -
DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT
AVANT CESSION A LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA
ANTIPOLIS ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3262/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **3 OCT. 2014**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **7 OCT. 2014**

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,



A. CLAVERIE

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO

M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR

M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE

Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-5 - AVENUE PHILIPPE ROCHAT - PARCELLE BI 42P (TERRAIN B) - PROPRIÉTÉ COMMUNALE - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT AVANT CESSIION A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

Commission(s) :

Acquis par acte notarié en 1953 le site du Château Salé, avenue Philippe Rochat cadastré BI n° 42, a été affecté au service des espaces verts dont la pépinière municipale.

Cette dernière a été transférée sur Biot ZAC de Funel sur un terrain appartenant au Département des Alpes-Maritimes mis à bail emphytéotique en 2009 au profit de la commune d'Antibes.

Ce transfert a permis la libération de 11.768 m² (terrain B au plan joint) en nature de terrain à bâtir.

Le surplus de terrain d'une superficie de 4.309 m² (terrain A) a été conservé sur l'emplacement actuel du Château Salé pour permettre le maintien d'une base logistique sur la commune d'Antibes.

Afin de répondre aux besoins de logements inscrits dans le Programme Local d'Habitation de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, la Commune entend lui céder ce terrain. La CASA y fera réaliser un programme immobilier d'habitations.

C'est pourquoi, préalablement à sa cession, il convient de constater la désaffectation matérielle dudit terrain et de décider de son déclassement en vue de son intégration dans le domaine privé communal, et ce en vertu de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **CONSTATE** la désaffectation du terrain B pour 11.768 m² issue de la division de la propriété communale cadastrée BI n° 42, lieu-dit Château Salé, avenue Philippe Rochat ;
- **DECIDE** du déclassement du terrain B pour 11.768 m² issue de la division de la propriété communale cadastrée BI n° 42, lieu-dit Château Salé, avenue Philippe Rochat en vue de son intégration dans le domaine privé communal pour sa mise en vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.16-5 - AVENUE PHILIPPE ROCHAT - PARCELLE BI 42p (Terrain B) - PROPRIETE COMMUNALE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT AVANT CESSON A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS -

Date de transmission de l'acte : 07/10/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2014

Numéro de l'acte : DCM3262-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140926-DCM3262-14-DE

Date de décision : 26/09/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public